

Située à mi-chemin entre Montréal et Sherbrooke, la Ville de Granby profite d'un positionnement géographique stratégique. Elle offre un milieu de vie accueillant avec ses quelque 70 000 citoyennes et citoyens, notamment par ses nombreux espaces verts, ses pistes cyclables, sa vie culturelle en effervescence ainsi que ses festivals.

**Titre d'emploi :** Secrétaire  
**Service :** Service de l'aménagement et de la protection du territoire  
**Statut de l'emploi :** Permanent temps plein  
**Période d'affichage :** 17 mai au 4 juin 2023

#### Sommaire de l'emploi

Sous la supervision de la ou du directeur du Service de l'aménagement et de la protection du territoire, vous effectuerez du travail de nature administrative. Vous assumerez un ensemble de tâches de secrétariat et de bureautique en plus d'apporter du soutien administratif à sa supérieure immédiate ou son supérieur immédiat. Vous agirez à titre de personne-ressource auprès des secrétaires du service relativement à la gestion du travail de bureau. Sur demande, vous effectuerez toute autre tâche connexe pouvant relever de cet emploi.

#### Exigences du poste

- Détenir un diplôme d'études professionnelles (D.E.P.) en secrétariat ou l'équivalent ;
- Justifier une expérience de deux ans dans un poste de secrétariat (milieu similaire sera considéré comme un atout) ;
- Être à l'aise avec la coordination d'agendas ;
- Faire preuve d'une dextérité et d'une rapidité au clavier (40 mots/minute) ;
- Utiliser efficacement les logiciels de la suite Office ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française, parlée et écrite ;
- Faire preuve d'autonomie et d'un bon sens de l'organisation ;
- Posséder le souci du détail, de la rigueur et une grande capacité d'adaptation ;
- Aimer travailler en collaboration et manifester l'aptitude du travail en équipe.

La semaine régulière de travail à ce poste est de 35 heures basée sur un horaire de **4.5 jours** (termine à 12h30 le vendredi) avec possibilité de **télétravail**. La rémunération est établie selon la convention collective en vigueur régissant les fonctionnaires municipaux, soit 25,31 \$ l'heure (minimum) à 31,29 \$ l'heure (maximum).

Vous avez le goût de relever un nouveau défi ? Vous pouvez créer votre profil de candidature et postuler en ligne d'ici la date de fin de l'affichage. La Ville de Granby remercie à l'avance toutes les personnes ayant manifesté leur intérêt.

*La Ville de Granby applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour ces dernières, certaines mesures d'adaptation peuvent également être offertes pour le processus de présélection et de sélection, si elles le désirent.*